

Agenda 21 : Pourquoi faire ?

Depuis 2010, Saint-Étienne de Montluc s'engage dans une démarche Agenda 21, et s'appuie sur les différents acteurs de la commune pour mettre en place un plan d'actions qui répond aux enjeux de demain.

1992, Rio de Janeiro, 120 chefs d'État sont réunis au Sommet de la Terre et décident d'un plan d'action pour le 21^e siècle : l'[Agenda 21](#) (Agenda pour le XXI^e siècle).

Ce programme regroupe les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement durable au niveau local. Il peut être mis en place à chaque niveau territorial (national, régional, départemental, communal, au sein des entreprises ou des associations).

“ *Les êtres humains sont au centre des préoccupations du développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.* ”

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Un Agenda 21 s'inscrit pleinement dans un programme politique et se doit d'être régulièrement évalué, ajusté et renforcé. Grâce à la mobilisation de nombreux acteurs, des initiatives et actions concrètes sont mises en place au quotidien pour répondre aux enjeux écologiques, économiques et sociaux.



Consciente des enjeux climatiques, de son environnement et de la qualité de vie, la municipalité a décidé en 2010 de s'inscrire dans une démarche Agenda 21. Labellisée en 2013, pour une durée de 3 ans, la

<https://www.st-etienne-montluc.net/mon-cadre-de-vie/agenda-21/agenda-21-pourquoi-faire-2717.html>

municipalité a vu cette reconnaissance prolongée pour l'Acte II qui court jusqu'à 2020.

Une idée, une question sur l'Agenda 21, un projet à soumettre ? Une boîte à idée électronique est mise à disposition : developpementdurable@st-etienne-montluc.net

Et aussi



Acte 1 (2013-2016)



Acte 2 (2017-2020)



Gestion différenciée

<https://www.st-etienne-montluc.net/mon-cadre-de-vie/agenda-21/agenda-21-pourquoi-faire-2717.html>

